



Proposition de licenciement par courrier

Par **Madame Françon**, le **15/02/2009** à **08:59**

Bonjour, le 15 02 2009

Je suis en arret maladie depuis le 03 SEPTEMBRE 2008.Le 26 OCT.2008 L employeur me propose un licenciement economique,par courrier simple-reçu le 26 OCT.2008-

A ce jour aucune demarche de l employeur dans ce sens;aucune reponse a mes courriers-tous envoyes en recommande accuse reception-

Quelle sont les demarches administratives que je dois effectuer afin que mon employeur concretise mon licenciement economique?Je suis en arret jusqu au 02 MARS 2009.

Je depends de la convention collective 3246-en contrat CDI-9 ans d anciennete-

Professeur de musique

Dans l attente,recevez mes salutations

Chantal Françon

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **09:46**

Bonjour,

Il faudrait déjà voir dans le Convention Collective si votre employeur a le droit de vous licencier alors que vous êtes en maladie. C'est la Convention qui s'applique dans ce cas.

Surtout que votre arrêt maladie n'est pas très important. Je pense que, pour l'instant, votre employeur ne peut pas.

Amitiés

Par **Visiteur**, le **15/02/2009** à **16:08**

bonjour,

vous a t'il envoyé un courrier de convocation à un entretien préalable ?
(celui ci doit être envoyé en recommandé ou remis en main propre)

on ne peut pas licencier quelqu'un pour maladie...mais on peut vous licencier pour une autre cause (licenciement éco en fait partie).

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **16:13**

Bonjour,

C'est vrai que cette "proposition" de licenciement éco par lettre simple suivie d'aucune réponse de l'employé, c'est un peu cavalier.

En revanche, il n'y a aucune démarche administrative à effectuer de votre part car c'est l'employeur qui doit lancer la procédure en respectant, d'une part, la forme et d'autre part, le fond c'est à dire le motif du licenciement.

Apparemment, l'employeur a du mal à trouver le motif économique puisqu'il ne donne pas suite à sa proposition.

Amitiés

Par **Madame Françon**, le **15/02/2009** à **18:56**

Merci de vos reponses.

Quoiqu il en soit cette proposition de licenciement eco m a ete propose en oct 2008
precision importante:cdi que j effectuais a Mayotte-et pour des raisons de sante je n ai pu reprendre mon travail et je suis restee en metropole

J ai surtout l impression que mon employeur ne veut pas financer mon licenciement!!

Quels sont mes recours?

Salutations

ChantalFrançon

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **18:58**

Re bonjour,

Attendez qu'il engage la procédure. Il n'a encore rien fait.

Il doit [s]/[s]vous convoquer à un entretien préalable et il ne le fait pas.

Vous ne pouvez pas le contraindre à engager une procédure. Pour l'instant vous êtes salarié de l'entreprise en arrêt de travail.

Cordialement